



Les Cordeliers  
1, rue Aspirant Jan  
05105 Briançon cedex  
Tél : 04 92 21 35 97  
Fax : 04 92 20 38 90  
accueil@ccc Briançonnais.fr  
www.ccbriançonnais.fr

**DELIBERATION**  
**N° 2014-013 du 13 février 2014**

**OBJET : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2014 Culture**

*Rapporteur : M. René SIESTRUNCK*

Le 13 février 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 06 février 2014 en la salle du Conseil Les Cordeliers sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents : 27 de la délibération n°2014-01 à 2014-09 et pour les délibérations n°2014-11 et n°2014-13,  
26 pour la délibération n°2014-12 et de la délibération n°2014-14 à 2014-18,  
25 pour la délibération n°2014-10 et de la délibération n°2014-19 à 2014-23,  
24 de la délibération n°2014-24 à 2014-30.

Nombre de pouvoirs : 6 de la délibération n°2014-01 à 2014-14,  
7 de la délibération n°2014-15 à 2014-30.

Votants : 33 de la délibération n°2014-01 à 2014-09, pour la délibération n°2014-11, n°2014-13 et de la délibération n°2014-15 à 2014-18,  
32 pour les délibérations n°2014-12 et n°2014-14, de la délibération n°2014-19 à 2014-23,  
31 pour la délibération n°2014-10 et de la délibération n°2014-24 à 2014-30.

*Mme Estelle ARNAUD est nommée secrétaire de séance.*

**Etaient présents :** M. Gérard FROMM, Mme Marie MARCHELLO (se retire pour les délibérations n°2014-10 et 2014-12), Mme Francine DAERDEN, M. Maurice DUFOUR, Mme Nicole GUERIN, M. Mohammed DJEFFAL (se retire pour la délibération n°2014-10), Mme Marie-Hélène PONSART (se retire pour la délibération n°2014-14), M. Eric PEYTHIEU, Mme Renée PETELET, M. Yvon AIGUIER (jusqu'à la délibération n°2014-14), Mme Karine ESCALLIER, M. Alain FARDELLA, M. Philippe MICHELON, Mme Christine VALLA, M. Roger GUGLIEMMETTI, M. Edmond CADET, M. Guy HERMITTE, M. Marc FORNESI, M. Jacques DEYME, M. Henry Pierre ROUX, BLANC, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, Mme Catherine CHAUVIN (jusqu'à la délibération n°2014-18), M. René SIESTRUNCK, M. Alain BLOCH TREFOUSSE, Mme Brigitte BOREL, M. Sébastien FINE (jusqu'à la délibération n°2014-23).

**Avaient donné pouvoir :** Mme Laurence FINE à Mme Brigitte BOREL  
M. Olivier FONS à M. Gérard FROMM  
Mme Nicole MATHONNET à M. Alain FARDELLA  
M. Jean-Louis FAURE à M. Philippe MICHELON  
M. Jean-Pierre SEVREZ à M. Pierre LEROY  
M. Philippe SEZANNE à Mme Karine ESCALLIER  
M. Yvon AIGUIER à Mme Marie MARCHELLO (à partir de la délibération n°2014-15)

**Etaient excusés :** M. Thierry DUCURTIL, M. Pierre BOUVIER.

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 6 000 € formulée par l'association Cello au Sommet,

**Considérant** que l'un des buts de l'association est l'organisation de stages et de concerts pour les violoncellistes,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 1 500 € formulée par l'association A Croche Chœur,

**Considérant** que l'un des buts de l'association A Croche Chœur est de promouvoir les concerts de la chorale du Conservatoire du Briançonnais,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 9 000 € formulée par l'association festival Messiaen,

**Considérant** l'organisation de la 17<sup>ème</sup> édition du Festival Messiaen et le partenariat engagé avec le Conservatoire du Briançonnais,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 5 000 € formulée par l'association Musique en Vallées,

**Considérant** la réalisation du Festival Offenbach par l'association Musique en Vallées et l'implication de professeurs et élèves du Conservatoire du Briançonnais dans la manifestation,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 10 000 € formulée par l'association Les Décâblés,

**Considérant** l'organisation de l'édition 2014 de l'Altitude Jazz Festival dans diverses communes du territoire et le partenariat engagé avec le Conservatoire dans ce cadre,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 10 000 € formulée par l'Université du Temps Libre du Grand Briançonnais,

**Considérant** que l'Université du Temps Libre du Grand Briançonnais dispense des cours de qualité sur l'ensemble du territoire du Briançonnais et tout particulièrement dans le domaine de l'Enseignement Artistique : de la musique, de la danse, du théâtre, du cinéma, dans le domaine de l'informatique par l'enseignement des nouvelles technologies, ainsi que dans le domaine de l'environnement montagnard,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 4 955 € formulée par l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire du Briançonnais,

**Considérant** que l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire du Briançonnais participe à la vie de celui-ci,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 1 000 € formulée par l'Echo de la Guisane,

**Considérant** que l'Echo de la Guisane contribue à l'enseignement de la musique d'ensemble sur l'ensemble du territoire,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 5 000 € formulée par Choralp,

**Considérant** que Choralp contribue à l'enseignement du chant choral et organise en juillet 2014 les Rencontres chorales internationales en Briançonnais,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 1 500 € formulée par l'Association pour le Développement Socio Culturel du Briançonnais,

**Considérant** que l'ADSCB intervient de manière transversale sur le territoire par le biais de l'organisation de formations contribuant au développement de l'enseignement artistique,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 1 000 € formulée par l'association Art et Montagne,

**Considérant** qu'Art et Montagne contribue au développement de l'enseignement artistique par le biais de l'organisation de formations,

**Vu** la demande de subvention à hauteur de 4 000 € formulée par l'association Au Dessus de la plaine,

**Considérant** qu'au Dessus de la plaine contribue au développement de l'enseignement artistique par le biais de l'organisation d'une pièce de théâtre dans le cadre de l'enseignement d'art dramatique du Conservatoire,

Vu l'avis de la Commission « Culture et Communication » en date du 23 janvier 2014,

Vu l'avis du Bureau en date du 27 janvier 2014,

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité** (quatre abstentions : Sébastien FINE, Brigitte BOREL, Philippe MICHELON et Edmond CADET)

- Approuve le versement d'une subvention de **5 000 €** en direction de l'association **Cello au Sommet**,
- Approuve le versement d'une subvention de **1 500 €** en direction de l'association **A Croche Choeur**,
- Approuve le versement d'une subvention de **9 000 €** en direction de l'association **Festival Messiaen**,
- Approuve le versement d'une subvention de **5 000 €** en direction de l'association **Musique en Vallées**,
- Approuve le versement d'une subvention de **5 000 €** en direction de l'association **Les Décâblés**,
- Approuve le versement d'une subvention de **3 500 €** en direction de **l'Université du Temps Libre du Grand Briançonnais**,
- Approuve le projet de convention de partenariat avec **l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire** et le versement d'une subvention de **3 285 €** en direction de **l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire**, dont le versement interviendra en deux fois :
  - -70 % soit 2 299,5 € dans un délai d'un mois suivant approbation de ladite subvention,
  - -le solde soit 985,5 € en fin d'année après réception par la Communauté de Communes du Briançonnais d'un rapport d'activité justifiant de l'organisation par l'A.P.E.C. de 5 événements dont 2 au moins sur le territoire de la CCB durant l'année 2014,
- Autorise Monsieur René Siestrunk, vice président délégué aux affaires culturelles, à signer la convention de partenariat avec **l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire**,
- Approuve le versement d'une subvention de **1 000 €** en direction de **L'Echo de la Guisane**,
- Approuve le versement d'une subvention de **1 500 €** en direction de l'association **Choralp**,
- Approuve le versement d'une subvention de **500 €** en direction de **l'Association pour le Développement Socio Culturel du Briançonnais**,
- Approuve le versement d'une subvention de **700 €** en direction de l'association **Art et Montagne**,
- Approuve le versement d'une subvention de **1000 €** en direction de l'association **Au Dessus de la plaine**,
- Dit que les crédits nécessaires ont été prévus dans le Budget Primitif 2014 du budget « Général ».

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme  
Le Président,



**Alain FARDELLA.**



19 FEV. 2014

Date affichage :